

RAPPEL TAXE APPRENTISSAGE Campagne 2024

Thématique :	 □ Présidence □ Administration et Finances □ Haut Niveau ☑ Formation & Emploi □ Marque 	 ☐ Clubs et Territoires ☐ Pratiques Fédérales ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ 3x3 		
Destinataires :	□ Comités□ Ligues□ Ligues et Comités	☑ Ligues, Comités et Clubs □ CTS		
Nombre de pièces jointes : 1				
☑ Information☑ Echéance de réponse : 4 octobre 2024				

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises et destiné au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

87 % de cet impôt sont collectés directement par l'URSAFF ou la MSA. Les 13% restants peuvent être attribués librement aux organismes de formation au bon vouloir des dirigeants d'entreprise.

La Fédération Française de Basketball, via l'Institut National de Formation (INFBB), son Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et les Instituts régionaux de Formation (IRFBB) contribuent au développement et à la mise en place de la formation des acteurs (dirigeants, entraineurs, joueurs et officiels) du basket français.

Vous trouverez en PJ de la note la plaquette de présentation de la taxe d'apprentissage, ce document rappelle les étapes de la redistribution de la taxe d'apprentissage et synthétise les engagements de la Fédération Française de Basketball.

Etapes de redistribution du solde de la taxe d'apprentissage :

- 1. A partir du 27 mai 2024, rendez-vous sur le site net-entreprise.fr afin d'obtenir vos accès SOLTéA,
- 2. Suite à la réception de vos codes, vous pouvez accéder à votre espace SOLTéA,
- 3. Jusqu'au 4 octobre, identifier la FFBB et verser la somme du solde de votre choix.

Identifier la FFBB sur la plateforme SOLTéA :

- Numéro de Siret : 78440586200052 Code UAI : 0756181L

Raison Sociale: FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

Nous invitons vivement nos structures (Ligues Régionales, Comités Départementaux et clubs) à diffuser ces éléments à vos réseaux de partenaires, via vos réseaux sociaux (ou autre...) vous pouvez ainsi partagez la plaquette en PJ de cette note avec les éléments de publication suivants :

🏀 [TAXE D'APPRENTISSAGE] 🤞 🏀



Participez au développement du basket français! 📈

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises, destiné au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

13% de cet impôt peuvent être attribués librement aux organismes de formation au bon vouloir des dirigeants d'entreprise.

🏀 La Fédération Française de Basketball via l'Institut National de Formation (INFBB), son Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et les Instituts de Formation Régionaux (IRFBB) contribue au développement et à la mise en place de la formation des acteurs (dirigeants, entraineurs, joueurs et officiels) du basket français.

- 🛲 A partir du 27 mai 2024
- 📍 Rendez-vous sur le site net-entreprise.fr afin d'obtenir vos accès SOLTéA,
- →Suite à la réception de vos codes
- →Vous pouvez accéder à votre espace SOLTéA,
- 🗾 Jusqu'au 4 octobre, identifier la FFBB et verser la somme du solde de votre choix.

Identifier la FFBB sur la plateforme SOLTéA:

Numéro de Siret : 78440586200052

Code UAI: 0756181L

Raison Sociale: FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

Votre contact:

taxeapprentissage @ffbb.com
01 53 94 25 28



#apprentissage #emploi #formation #taxeapprentissage #basket #basketball #formation #cfa »

Contact : Martin ALLIO	E-mail: taxeapprentissage@ffbb.com	Tel: 01 53 94 25 28
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Martin ALLIO Chargé de mission Formation et Emploi	Pierre-Olivier CROIZAT Directeur Technique National Adjoint Directeur Pôle Formation & Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence 2024-08-23 NOTE LRCD CLUBS 2- PFE Rappel Taxe Apprentissage campagne 2024 VFIN		